**Financements européens pertinents pour la transition écologique et énergétique dans le Grand Est**

**EU City Facility (EUCF)**

****

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Domaines visés** | **Porteurs de projet éligibles** | **Type de partenariat** | |
| Energie, climat | Communes et intercommunalités | Candidature individuelle mais groupements encouragés (derrière un porteur de projet) | |
| **Typologie de projet** | **Forme de l’appui financier** | **Mode de candidature** | **Durée des projets** |
| Développement de concept d’investissement | Subvention fixe de 60 000€ | Appels à projet | Jusqu’à 36 mois (développement et mise en œuvre du concept) |

Cette initiative européenne vise à financer des **concepts d’investissement** de municipalités/intercommunalités permettant de mobiliser des financements **pour la mise en œuvre de plans d’action énergie/climat, grâce à l’octroi de subventions d’un montant fixe de 60 000€ et à un appui technique**. Elle vise avant tout les petites et moyennes collectivités qui n’ont pas forcément les ressources en interne pour développer de tels concepts mais n’exclut pas les collectivités plus importantes (d’abord exclues, les intercommunalités sont dorénavant éligibles). Si le taux de sélectivité était faible lors du premier appel (16%), celui-ci devrait augmenter lors du second appel car deux fois plus de projets seront sélectionnés. Si très peu de candidatures ont été présentées au nom d’un consortium lors du premier appel, cela est pourtant valorisé lors de l’évaluation des candidatures.

* Domaines stratégiques pour le Grand Est touchés par le programme

La transition énergétique est le premier objectif du SRADDET du Grand Est, à savoir « Devenir une région à énergie positive et bas-carbone à horizon 2050 ». Parmi les enjeux de cette transition figurent le développement d’écosystèmes énergétiques territoriaux complets, comme cela est par exemple le cas sur certaines agglomérations du Grand Est, en stimulant simultanément les dispositifs d’offre et de demande d’énergie renouvelable, ou encore l’émergence de communautés énergétiques citoyennes.

Le programme European City Facility (EUCF) vise à appuyer les autorités locales dans le développement de leur plan d’investissement en lien avec le climat et l’énergie et semble donc approprié pour soutenir et faire émerger ces dynamiques territoriales.

* Description du programme

# Présentation générale

Lancée en février 2020 pour une durée de 4 ans, l’EU City Facility (ou Facilité européenne pour les villes) – EUCF – est une initiative de la Commission européenne coordonné par [Energy Cities](https://energy-cities.eu/) et soutenu par le programme Horizon 2020. Son objectif principal est **d’aider les municipalités et les autorités locales à élaborer des « concepts d'investissement »** liés à la mise en œuvre d’actions identifiées dans leurs **plans d'action en matière de climat et d'énergie**,en leur attribuant une **subvention d’un montant fixe de 60 000€ et en les accompagnant techniquement.** Doté d’un budget de 18 millions d’euros, cette initiative sera mise en œuvre au travers de **quatre appels à projets lancés entre 2020 et 2022**.

Un **concept d'investissement** est un document qui traduit une idée de projet d'investissement en langage financier afin de mobiliser des fonds pour sa réalisation. Il vise à fournir aux investisseurs et aux institutions financières les informations préliminaires nécessaires pour évaluer un projet d'investissement de manière simple et rapide. Ce document comprend entre autres une description du projet, de ses promoteurs et parties prenantes, une analyse juridique, une analyse économique et financière ainsi qu’une feuille de route d’investissement.

Au-delà du support financier, cette initiative vise à apporter une aide technique et juridique afin de permettre une **montée en compétence et ainsi dépasser les barrières actuelles** (notamment pour les petites et moyennes collectivités territoriales) à l’élaboration de concepts d’investissement crédibles et à la mobilisation d’acteurs financiers. L’accent est également porté dans ce programme sur le partage de bonnes pratiques et la diffusion de ces concepts d’investissement à travers toute l’Europe.

Ses objectifs généraux sont donc de :

1. Fournir une expertise technique, juridique et financière
2. Produire au moins 200 « concepts d’investissement »
3. Développer la capacité d’au moins 400 agents de collectivités territoriales
4. Faciliter l’accès aux financements privés, européens et aux services de conseil
5. Toucher plus de 10 000 villes, municipalités *via* la réplication

# Types de projets éligibles

## Quel projet ?

* + Volume budgétaire par projet : subvention d’un montant fixe de 60 000€
  + Durée des projets : 36 mois à partir de la signature de la convention de subvention (12 mois d’élaboration du concept d’investissement et 24 mois de mise en œuvre après sa validation)
  + Types d’actions financées :
    - les études de faisabilité (techniques),
    - les analyses de marché,
    - les analyses des parties prenantes,
    - les analyses juridiques, économiques et financières,
    - les analyses de risques,
    - etc.
  + Coûts éligibles : la subvention peut être utilisé pour du personnel interne si les capacités internes sont suffisantes, pour des experts externes/sous-traitants ou pour d'autres postes nécessaires au développement du concept d'investissement.
  + Le but principal du projet doit être d’élaborer un concept d'investissement en lien avec le climat et l’énergie, par exemple :
    - amélioration de la performance énergétique et à la réalisation d'économies d'énergie dans les bâtiments publics, résidentiels et tertiaires (non municipaux)
    - améliorations de l'efficacité des équipements/installations,
    - le développement et l'utilisation des énergies renouvelables intégrées aux bâtiments,
    - la modernisation du chauffage urbain ou le passage aux énergies renouvelables,
    - les réseaux intelligents,
    - la mobilité urbaine durable (par exemple, les transports publics, les stations de recharge, etc.),
    - les infrastructures énergétiques innovantes (par exemple, les communautés énergétiques citoyennes, les approches innovantes en matière d'éclairage public, les stations d'épuration des eaux usées, etc.).
  + Règles particulières à signaler :
    - Il faut obligatoirement que la structure qui candidate annexe le plan en lien avec l’énergie et le climat qu’elle souhaite mettre en œuvre grâce à son concept d’investissement (plan d'action pour l'énergie durable, le plan d'action pour l'énergie durable et le climat, ou tout autre plan d'ambition similaire) et que ce plan soit adopté par l’organe exécutif (maire ou équivalent).
    - Il faut également fournir une lettre de soutien au projet de la part du maire ou d'un autre représentant politique compétent.
    - Une estimation des économies d'énergie et/ou de la production d'énergie renouvelable ainsi que de la taille de l’investissement est à fournir dans le dossier de candidature.
    - L’EUCF ne soutient pas les investissements dans des projets énergétiques reposant sur des combustibles fossiles.

## Quel partenariat ?

* + Les candidatures sont individuelles mais les groupements sont encouragés (formels ou informels), c’est-à-dire que les candidats sont encouragés à présenter leur candidature individuelle au nom d’un partenariat.
  + Lorsqu’une candidature est présentée au nom d’un partenariat, il faut définir un porteur de projet représentant le groupement et seul ce porteur de projet doit fournir un plan d’action ainsi qu’une preuve d’engagement politique.
  + Porteurs de projets éligibles : les municipalités et les autorités locales, les groupements de municipalités/autorités locales ainsi que les entités publiques locales regroupant des municipalités/autorités locales (communauté urbaine, d’agglomération, métropole, etc.) situées dans les États membres de l'Union européenne (UE-27), les États de l'EEE/AELE (Islande, Liechtenstein et Norvège) et le Royaume-Uni.
  + Règles spécifiques : même lorsque qu’une candidature est déposée au nom d’un partenariat, la subvention reste de 60 000€.

## Le processus de sélection

Les projets sont choisis au travers de quatre appels à projets sélectifs mis en œuvre dans le cadre de trois grandes régions (Nord et Ouest, dans laquelle figure la France ; Europe centrale et Europe de l’Est : Europe du Sud). Les appels à projets concernent toujours ces trois grandes régions.

* + Critères de sélection :
    - Taille de l’investissement : niveau d’ambition de la taille de l’investissement prévu au regard des autres candidatures régionales et du contexte local, évaluation du regroupement/mise en commun
    - Economies d’énergie : niveau d’ambition des économies d’énergie prévues au regard des autres candidatures régionales et du contexte local
    - Gouvernance : structure organisationnelle, des rôles et responsabilités clairement définis, processus de prise de décision clair, bonne analyse des capacités en interne ou de la nécessité de faire appel à des experts externes
    - Engagement des parties prenantes : bonne identification des parties prenantes importantes, bonne stratégie pour les inclure (activités et instruments de communication)
    - Alignement avec les objectifs de l’EUCF : alignement avec l’objectif principal de l’EUCF, démonstration du potentiel d’un solide et nouveau concept d’investissement, estimation des impacts additionnels, du caractère innovant et du potentiel pour la réplication du concept

Pour chacun de ces critères la cohérence globale et la crédibilité des éléments sera analysée.

* + Un dossier de candidature d’une vingtaine de pages à rédiger en anglais.
  + Taux de sélectivité : pour la région Nord et Ouest 11 projets retenus sur 67 candidatures lors du premier appel à projets (16%) mais deux fois plus de projets seront retenus au second appel à projets.

# Dispositions administratives et financières

* Calendrier de versement : 70% à la signature et 30% une fois le concept d’investissement validé.
* Evaluation du projet : les bénéficiaires de l'EUCF s’engagent à respecter une période de suivi de deux ans, au cours de laquelle la mise en œuvre du concept d'investissement est supervisée et documentée. Au cours de cette période, les bénéficiaires sont tenus d'informer l'EUCF de la mise en œuvre du concept en soumettant deux formulaires de suivi simples - après un et deux ans - sur les chiffres clés des résultats et des impacts obtenus par la mise en œuvre du concept d'investissement.
* Contrôle : les bénéficiaires doivent conserver toute facture et tout rapport financier dans leurs archives à des fins de contrôle.
* Potentiel de modification/d’adaptation du projet une fois lancé : le bénéficiaire de l'EUCF ne peut pas utiliser le soutien de l'EUCF pour développer un concept d'investissement dans un autre périmètre que celui qui a été attribué pendant la phase de candidature.
* Si le bénéficiaire n'est pas en mesure d'achever le concept d'investissement dans le délai ou si le concept d'investissement n’est pas validé, il devra remplir un rapport de « non-développement du CI ». Pour que les bénéficiaires puissent conserver le préfinancement du montant de la subvention de l'EUCF, le coordinateur de l'EUCF doit approuver le rapport de non-développement du CI.

# Exemples de projet

**Exemple n°1 :**

Porteur de projet : Cascais (Portugal)

Titre : « Des communautés énergétiques locales pionnières à Cascais, Portugal »

Appel à projets : premier appel

Référence du projet : Grant Agreement N°864212 (H2020)

Subvention UE : 60 000€

Taille de l’investissement : 250 millions d’euros

Pour atteindre ses objectifs climatiques, la municipalité de Cascais (Portugal) a l'intention de développer une production renouvelable communautaire en installant 184 MW d'énergie solaire. Leur candidature à l'EUCF et le concept d'investissement qu'ils développent visent à favoriser la mise en œuvre de « communautés énergétiques locales » grâce à une analyse du marché, à la création d'un guichet unique et à une analyse économique de l'investissement requis, entre autres aspects clés.

Plus d’informations en cliquant [ici](https://www.eucityfacility.eu/fileadmin/inhalte/dokumente/SUCCESS_STORIES_1st_Call/EUCF_Beneficiary_Story_Cascais-.pdf).

**Exemple n°2 :**

Porteur de projet : EuroPACE Foundation et les 5 municipalités de Olot, Ripoll, Banyoles, Salt, La Bisbal d’Empordà et Santa Coloma de Farners (Italie)

Titre : « GiDomus - Accélérer le taux de rénovation des bâtiments résidentiels dans la province de Gérone »

Appel à projets : premier appel

Référence du projet : Grant Agreement N°864212 (H2020)

Subvention UE : 60 000€

Taille de l’investissement : 106 millions d’euros

Ce projet vise à multiplier le nombre de rénovations énergétiques des bâtiments résidentiels, en développant un service de guichet unique par municipalité. Ce service promouvra l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les habitations, donnera des conseils sur l'optimisation des factures d'énergie et la réduction de la consommation d'énergie des ménages.

Plus d’informations en cliquant [ici](https://www.eucityfacility.eu/fileadmin/inhalte/dokumente/SUCCESS_STORIES_1st_Call/EUCF_Beneificaries_story_Girona_Province.pdf).

# Informations pratiques

* Dans chaque pays un expert national et un réseau national sont mobilisés pour accompagner les porteurs de projet :
  + **L’expert national**en France est Auvergne Rhône-Alpes Energie Environnement. Il est le point de contact national pour les candidats. Il accompagne également les collectivités dans le développement et la mise en œuvre opérationnelle du concept d’investissement afin de garantir un renforcement des capacités. Contact : [ce.france@eucityfacility.eu](mailto:ce.france@eucityfacility.eu)
  + **Le réseau national** est l’a.f.c.c.r.e en France. Il assure la promotion du dispositif, notamment via l’organisation de séminaires et de réunions d’informations. Accès aux webinaires de présentations : <https://www.eucityfacility.eu/support-at-national-level.html>
  + **Le service d'assistance** (« Helpdesk ») est un point de contact unique qui aide les candidats potentiels, les bénéficiaires et les experts nationaux de l'EUCF en leur fournissant les informations requises. Contact : <https://www.eucityfacility.eu/support/helpdesk.html>
* Calendrier des appels à projets :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Appel à projets | Périodes de candidature | Nombre de projets retenus (pour la région Nord et Ouest) |
| 1er appel à projets | 25 Mai 2020 – 2 Octobre 2020 | 11 projets |
| 2ème appel à projets | 29 Mars 2021 – 31 Mai 2021 | 24 projets |
| 3ème appel à projets | Octobre – Novembre 2021 | 23 projets |
| 4ème appel à projets | Mai – Juin 2022 | 18 projets |

* A titre d’exemple, vous pouvez consulter le formulaire de candidature du 1er appel à projets en cliquant [ici](https://www.eucityfacility.eu/fileadmin/inhalte/dokumente/DELIVERABLES/D2.8_Online_application_form.pdf)(très peu de modifications lors du second appel).